


Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Ré-
at
Moni
bel



13168342

**Déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce
d'Arlon, le 25 OCT. 2013**

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/11/2013 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0406.525.515

Dénomination

(en entier) : **Société Notre-Dame de Miséricorde**

(en abrégé) :

Forme juridique : ASBL

Siège : Rue du Cloître, 81 - 6700 Arlon

Objet de l'acte : MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale du 23/05/2013 :

L'Assemblée décide de modifier le Conseil d'Administration.

Sont démissionnaires:

- Gaston Pirotte, domicilié à 81, Rue du Cloître B-6700 Arlon
- Friedo Lenz, domicilié à Maison, 5 L-9902 Cinqfontaines (Luxembourg)

Est renommé comme administrateur:

- Nico Turmes, domicilié à 81, Rue du Cloître B-6700 Arlon, né le 23/05/1950 à Esch-Alzette (Luxembourg)

Deviennent administrateurs:

- André Conrath, domicilié à 18C Rue Eugène Cattoir B-1050 Bruxelles, né le 07/01/1949 à Truchtersheim (Bas-Rhin France)
- Edouard Ahnen, domicilié à Maison 5, L-9902 Cinqfontaines (Luxembourg) né le 19/01/1948 à Esch-Alzette (Luxembourg)

Conformément à l'art. 12 § 4 des statuts, le Conseil d'Administration est mandaté pour une durée indéterminée.

Extrait du rapport du Conseil d'Administration du 23/05/2013 :

Le Conseil décide d'organiser en son sein :

André Conrath devient Président du Conseil d'Administration

Nico Turmes devient Trésorier du Conseil d'Administration

Edouard Ahnen devient Secrétaire du Conseil d'Administration

Nico Turmes, Administrateur